

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 15 septembre 2014, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

Le conseiller M. Claude Beaudoin.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

14-09-885 **Ordre du jour**

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 15 septembre 2014 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

5.5 Expropriation / Lot 1 545 634 / Rue Valois

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 2 septembre 2014
- 3. Période de questions**
- 4. Affaires du Conseil**
 - 4.3 Fondation du Centre d'accueil Vaudreuil / Soirée-bénéfice 2014 / Achat de billets
- 5. Greffe et affaires juridiques**
 - 5.1 Toponymie / Modification / Nom de rue / Avenue Tessier
 - 5.2 Toponymie / Désignation / Édifice municipal / 190, avenue Saint-Charles
 - 5.3 Permission d'occupation / MTQ / Partie des lots 2 325 537 et 1 545 702 / Stationnement / Avenue de la Fabrique / Autorisation de signature
 - 5.4 Servitude Bell Canada / Déploiement de la fibre optique / Partie des lots 4 763 151 et 4 450 580 / Avenue Saint-Charles et rue Jeannotte / Autorisation de signature
 - 5.5 Expropriation / Lot 1 545 634 / Rue Valois
- 6. Finances et trésorerie**
 - 6.1 Dépôt de listes de comptes – échéances du 15 et 29 août 2014
 - 6.2 Nomination de l'auditeur indépendant / Exercice 2014

- 7. Ressources humaines**
 - 7.1 Service des finances et de la trésorerie / Confirmation de poste / Technicienne – évaluation/taxation
 - 7.2 Service des travaux publics / Unité - Parcs et espaces verts / Prolongation d'embauche / Journalier étudiant
 - 7.3 Service des travaux publics / Unité – Parcs et espaces verts / Prolongation d'embauche / Journalière étudiante
 - 7.4 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauche temporaire / Surveillant-concierge
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
- 10. Arts et culture**
- 11. Loisirs et vie communautaire**
- 12. Protection publique**
- 13. Travaux publics**
- 14. Eaux**
- 15. Services techniques**
 - 15.1 Ordres de changement n^{os} 1 et 2 / Appel d'offres n^o 401-110-14-12 / Entrepreneur général / Achat et installation d'une enseigne sur base de béton et enseignes murales pour le Centre multisports
 - 15.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n^o 401-110-14-R1668.03 / Prolongement de la rue Maurice-Richard, réaménagement d'une partie du boulevard de la Gare et travaux connexes / Règlement n^o 1691
 - 15.3 Acquisition / Lots 5 291 841, 5 556 715 et 5 291 840 (rues) / Lots 5 400 377, 5 400 378 et 5 291 780 (passages piétonniers) / Rue André-Mathieu et partie de la rue Claude-Léveillé
 - 15.4 Ouverture / Rue André-Mathieu et partie de la rue Claude-Léveillé / Lots 5 291 841, 5 556 715 et 5 291 840
 - 15.5 Officialisation / Arrêts obligatoires / Rue André-Mathieu et partie de la rue Claude-Léveillé
 - 15.6 Adjudication de contrat / Appel d'offres n^o401-110-13-R1668-01 / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Prolongement de la rue Maurice-Richard et travaux connexes / Modification de la résolution 14-07-695
 - 15.7 Adjudication de contrat / Appel d'offres n^o 401-110-14-24 / Aménagement du parc de la Paix – phase 2
 - 15.8 Demande de préparation d'un protocole d'entente avec le ministère des Transports / Ajout de feux de circulation / Intersection du chemin Dumberry et de l'avenue Saint-Charles
- 16. Urbanisme**
 - 16.1 Remboursement / Dérogation mineure / 2548, rue des Pivoines
 - 16.4 Modification au Règlement de zonage n^o 1275 / 2856, rue du Canari / Usages A – agricole et H1 – unifamilial isolé / Lot 2 825 089 / Zone A-827 / CCU n^o 14-07-120
- 17. Environnement**
- 18. Réglementation**
 - 18.1 Adoption / Règlement n^o 1678-01 / Protocole d'entente / Vaudreuil Immobilco inc. / Place 20-30-40 – phase 11B / Modification de l'annexe A
 - 18.2 Adoption / Règlement n^o 1275-216 / Terrasses extérieures / Zone H5-516 / Secteur de l'avenue Saint-Charles entre le chemin Paul-Gérin-Lajoie et la rue Lefebvre

- 18.3 Adoption / Règlement n° 1275-213 / Division de la zone H1-622 / Agrandissement de la zone P1-656 / Intégration de la nouvelle zone H1-680 / Travaux de déblai et remblai / Clôture / Herbacés / Secteur de la rue des Tilleuls et de l'avenue Marier
- 18.4 Adoption premier projet / Règlement n° 1274-17 / Règlement omnibus modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 1274
- 18.5 Avis de motion / Règlement n° 1274-17 / Règlement omnibus modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 1274
- 18.6 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-217 / Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage n° 1275
- 18.7 Avis de motion / Règlement n° 1275-217 / Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage n° 1275

19. Direction générale

- 19.1 Autorisation de la direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Assistance

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

14-09-886 Adoption des procès-verbaux

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et celui de la séance ordinaire du 2 septembre 2014 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

14-09-887 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

14-09-888 Fondation du Centre d'accueil Vaudreuil / Soirée-bénéfice 2014 / Achat de billets

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la soirée-bénéfice organisée par la Fondation du Centre d'accueil Vaudreuil;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de 8 billets au montant de 150 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour la soirée-bénéfice organisée par la Fondation du Centre d'accueil Vaudreuil qui aura lieu le 17 octobre 2014;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-09-889 Toponymie / Modification / Nom de rue / Avenue Tessier

CONSIDÉRANT la demande formulée par le Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 17 juin 2014 à l'effet de modifier le nom de l'avenue Tessier afin d'éviter toute confusion avec la rue F.- X.-Tessier et ainsi réduire l'achalandage des véhicules lourds;

CONSIDÉRANT que la majorité des rues de ce secteur portent des noms d'anciens conseillers de l'ancienne Ville de Dorion et que M. Robert Goyer a contribué grandement à l'essor de sa communauté;

CONSIDÉRANT que, pour des fins de sécurité publique, le Service de sécurité incendie appuie favorablement la modification du nom de l'avenue Tessier par celui de « avenue Robert-Goyer » pour la voie publique sise sur le lot 1 546 977;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE les adresses des propriétés suivantes soient modifiées comme suit :

Lot	Matricule	Ancienne adresse	Nouvelle adresse
1 546 977	6325-47-8962	avenue Tessier	avenue Robert-Goyer
1 543 964	6325-48-7032	125, avenue Tessier	125, avenue Robert-Goyer
1 543 922	6325-48-3206	126, avenue Tessier	126, avenue Robert-Goyer
1 543 966	6325-48-8016	129, avenue Tessier	129, avenue Robert-Goyer
1 543 962	6325-47-4586	130, avenue Tessier	130, avenue Robert-Goyer
1 543 967	6325-48-9101	133, avenue Tessier	133, avenue Robert-Goyer
1 543 963	6325-47-6163	136, avenue Tessier	136, avenue Robert-Goyer
1 543 968	6325-57-0185	137, avenue Tessier	137, avenue Robert-Goyer
1 543 969	6325-57-1269	141, avenue Tessier	141, avenue Robert-Goyer
1 543 965	6325-47-7443	142, avenue Tessier	142, avenue Robert-Goyer
1 543 957	6325-47-8528	146, avenue Tessier	146, avenue Robert-Goyer
1 543 958	6325-47-9512	150, avenue Tessier	150, avenue Robert-Goyer
1 543 959	6325-56-0696	154, avenue Tessier	154, avenue Robert-Goyer
1 543 960	6325-56-1681	160, avenue Tessier	160, avenue Robert-Goyer
1 543 961	6325-56-2666	164, avenue Tessier	164, avenue Robert-Goyer

QUE ces modifications prennent effet le 15 octobre 2014;

QUE les propriétaires soient avisés et que les frais raisonnables engagés pour effectuer les changements leur soient remboursés, et ce, sur présentation de pièces justificatives;

QUE le nom « avenue Robert-Goyer » soit ajouté à la liste officielle des odonymes de la Ville de Vaudreuil-Dorion et qu'une demande pour son officialisation soit acheminée à la Commission de toponymie du Québec;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Service des travaux publics, au Service de sécurité incendie, à Postes Canada ainsi qu'à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-09-890 Toponymie / Désignation / Édifice municipal / 190, avenue Saint-Charles

CONSIDÉRANT que le Service des arts et de la culture occupe une partie de l'immeuble sis au 190, avenue Saint-Charles, et qu'il convient de lui désigner un nom afin de l'identifier;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit ajouté à la liste officielle des bâtiments de la Ville de Vaudreuil-Dorion le nom « Le 190 Saint-Charles » afin de désigner l'immeuble situé au 190, avenue Saint-Charles.

« ADOPTÉE »

14-09-891 Permission d'occupation / MTQ / Partie des lots 2 325 537 et 1 545 702 / Stationnement / Avenue de la Fabrique / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que le projet de réhabilitation de la voie cyclable et du stationnement municipal situé près de l'avenue de la Fabrique prévoit l'amélioration de la circulation et l'ajout d'espaces verts;

CONSIDÉRANT qu'une partie du terrain nécessaire à ladite réhabilitation appartient au ministère des Transports (MTQ) et qu'il y a lieu d'obtenir une permission d'occupation sur une partie des lots 2 325 537 et 1 545 702, d'une superficie d'environ 1025,1 mètres carrés, afin d'y aménager la voie cyclable et le stationnement, le tout tel que montré au plan portant le numéro 705-000-209 préparé en date du 17 juin 2013 par M^{me} Hélène Muia, technicienne en génie civil;

CONSIDÉRANT le projet d'entente du MTQ pour la permission d'occupation soumis le 4 septembre 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte les conditions prévues à l'entente avec le MTQ en ce qui a trait à la permission d'occupation d'une partie des lots 2 325 537 et 1 545 702 du cadastre du Québec aux fins d'aménager le stationnement municipal et la voie cyclable près de l'avenue de la Fabrique, et ce, pour une période d'un an et un loyer annuel de 1 500 \$, taxes applicables non comprises, laquelle entente pourra être renouvelée pour quatre années supplémentaires;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec le MTQ ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE : 03-400-00-400	(Remb. fonds de roulement)	1 560 \$
À : 02-320-00-512	(Location de terrains)	1 560 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-09-892 Servitude Bell Canada / Déploiement de la fibre optique / Partie des lots 4 763 151 et 4 450 580 / Avenue Saint-Charles et rue Jeannotte / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la demande de Bell Canada à l'effet de déployer un réseau de fibre optique afin d'offrir le service « FIBE » aux citoyens de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, Bell Canada a procédé à l'installation de nouveaux cabinets sur base de béton sur une partie des lots 4 763 151 et 4 450 580;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire en date du 9 décembre 2013 et du 5 juin 2014;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer des servitudes en faveur de Bell Canada sur lesdites parties de lots;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les actes de servitude à intervenir avec Bell Canada pour une partie des lots 4 763 151 et 4 450 580 ayant respectivement des superficies de 21,5 mètres carrés et 18,7 mètres carrés, et ce, conformément aux descriptions techniques préparées en date du 25 juin 2014 par M. Alain Létourneau, arpenteur-géomètre, minute 13 416, dossier numéro 22 610, et par M. Éric Denicourt, arpenteur-géomètre, minute 26 519, dossier numéro 17 480, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE tous les frais relatifs à la préparation des actes notariés ainsi que leur publication soient à la charge de Bell Canada.

« ADOPTÉE »

14-09-893 Expropriation / Lot 1 545 634 / Rue Valois

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. François Séguin s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition du lot 1 545 634 aux fins d'établir un lien entre les rues Valois et Besner;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'expropriation du lot 1 545 634 du cadastre du Québec à des fins municipales;

QUE la Ville mandate la firme RSSP Avocats afin d'entreprendre la procédure d'expropriation requise;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette acquisition soit financée par le surplus accumulé affecté – immeubles municipaux et que le trésorier soit autorisé à émettre les chèques requis au moment propice sur présentation des pièces justificatives par le greffier;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-09-894 Dépôt de listes de comptes – échéances du 15 et 29 août 2014

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 15 août 2014 pour un montant totalisant 1 906 909,30 \$ et de la liste des comptes payés en date du 29 août 2014 pour un montant totalisant 2 734 513,51 \$.

14-09-895 Nomination de l'auditeur indépendant / Exercice 2014

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 108 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville doit nommer un vérificateur externe (auditeur indépendant) pour, au plus, trois exercices financiers;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler le mandat de la firme Goudreau Poirier inc., comptables professionnels agréés;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit nommée la firme Goudreau Poirier inc. à titre d'auditeur indépendant pour l'audit des états financiers 2014 de la Ville de Vaudreuil-Dorion, selon les dispositions des lois applicables, et ce, pour un montant de 21 000 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-09-896 Service des finances et de la trésorerie / Confirmation de poste / Technicienne – évaluation/taxation

CONSIDÉRANT la résolution 12-04-314;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Marco Pilon, trésorier et directeur du Service des finances et de la trésorerie, et de M^{me} Diane Michelin, chef de division – Revenus, en date du 3 septembre 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M^{me} Diane Giguère dans son poste de technicienne – évaluation/taxation au sein du Service des finances et de la trésorerie, et ce, rétroactivement au 6 juillet 2014;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Giguère.

« ADOPTÉE »

14-09-897 Service des travaux publics / Unité - Parcs et espaces verts / Prolongation d'embauche / Journalier étudiant

CONSIDÉRANT la résolution 14-04-413;

CONSIDÉRANT la demande de prolongation d'embauche temporaire déposée par M. Olivier Van Neste, directeur du Service des travaux publics, en date du 29 août 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine la prolongation d'embauche de M. Nicolas Rousseau à titre d'étudiant au poste de journalier au sein de l'unité – Parcs et espaces verts du Service des travaux publics, et ce, jusqu'au 17 octobre 2014, au salaire prévu à l'annexe « C – Salarié étudiant » de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-09-898 Service des travaux publics / Unité – Parcs et espaces verts / Prolongation d'embauche / Journalière étudiante

CONSIDÉRANT la résolution 14-04-413;

CONSIDÉRANT la demande de prolongation d'embauche temporaire déposée par M. Olivier Van Neste, directeur du Service des travaux publics, en date du 29 août 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine la prolongation d'embauche de M^{me} Geneviève Châtelain à titre d'étudiante au poste de journalière au sein de l'unité – Parcs et espaces verts du Service des travaux publics, et ce, jusqu'au 3 octobre 2014, au salaire prévu à l'annexe « C – Salarié étudiant » de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-09-899 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauche temporaire / Surveillant-concierge

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 21 août 2014;

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire déposée par M. Marc Brunet, chef de division – Sports et logistique, en date du 21 août 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M. Olivier Lefebvre au poste de surveillant-concierge au sein du Service des loisirs et de la vie communautaire, et ce, à compter du 13 septembre 2014, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 6 » de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-09-900 Ordres de changement n^{os} 1 et 2 / Appel d'offres n^o 401-110-14-12 / Entrepreneur général / Achat et installation d'une enseigne sur base de béton et enseignes murales pour le Centre multisports

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{os} 1 et 2 de l'entrepreneur général reliés au projet « Achat et installation d'une enseigne sur base de béton et enseignes murales pour le Centre multisports – appel d'offres n^o 401-110-14-12 » totalisant un montant de 1 920 \$, taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n^o 1601.

« ADOPTÉE »

14-09-901 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-R1668.03 / Prolongement de la rue Maurice-Richard, réaménagement d'une partie du boulevard de la Gare et travaux connexes / Règlement n° 1691

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour le prolongement de la rue Maurice-Richard, le réaménagement d'une partie du boulevard de la Gare et les travaux connexes, 11 soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 5 juin 2014 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions réalisée par la firme WSP Canada inc.;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, 10 des 11 soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-14-R1668.03;

CONSIDÉRANT le certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) émis en date du 8 août 2014 ainsi que l'entrée en vigueur du Règlement n° 1691 en date du 27 août 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Les Entreprises C. Sauvé inc., 429, chemin du Fleuve, Coteau-du-Lac (Québec), J0P 1B0, pour le prolongement de la rue Maurice-Richard, le réaménagement d'une partie du boulevard de la Gare et les travaux connexes, et ce, pour un montant de 671 134,95 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-14-R1668.03 et ses addendas n^{os} 1 à 3;

QUE l'adjudication du présent contrat pour la réalisation des travaux relatifs à l'aménagement de l'aire de virage à l'intersection du boulevard de la Gare et de la rue Maurice-Richard correspondant au lot 5 370 945 soit conditionnelle à la publication au Registre foncier du Québec de l'avis de transfert de propriété sur ledit lot;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1691.

« ADOPTÉE »

14-09-902 Acquisition / Lots 5 291 841, 5 556 715 et 5 291 840 (rues) / Lots 5 400 377, 5 400 378 et 5 291 780 (passages piétonniers) / Rue André-Mathieu et partie de la rue Claude-Léveillé

CONSIDÉRANT le Règlement n° 1669 autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Vaudreuil Immobilco inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de voirie ainsi que des travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage du projet « Place 20-30-40 » - phase 11A;

CONSIDÉRANT que les travaux de construction des services municipaux et de voirie sont maintenant complétés à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT que le lot 5 291 839 a été remplacé par le lot 5 556 715 dans le plan de lotissement de la phase 11B;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire l'acquisition des lots 5 291 841, 5 556 715 et 5 291 840 (rues) ainsi que des lots 5 400 377, 5 400 378 et 5 291 780 (passages piétonniers);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville procède à l'acquisition du lot 5 291 841 (rue André-Mathieu), des lots 5 556 715 et 5 291 840 (partie de la rue Claude-Léveillée) ainsi que des lots 5 400 377, 5 400 378 et 5 291 780 (passages piétonniers);

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

14-09-903 Ouverture / Rue André-Mathieu et partie de la rue Claude-Léveillée / Lots 5 291 841, 5 556 715 et 5 291 840

CONSIDÉRANT que les travaux de construction des services municipaux et de voirie sont maintenant complétés à la satisfaction de la Ville et qu'il y a lieu de décréter l'ouverture de la rue André-Mathieu sise sur le lot 5 291 841 ainsi que la partie de la rue Claude-Léveillée sise sur lots 5 556 715 et 5 291 840;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la rue André-Mathieu sise sur le lot 5 291 841 ainsi qu'une partie de la rue Claude-Léveillée sise sur lots 5 556 715 et 5 291 840 soient décrétées ouvertes en date de la publication au Registre foncier du Québec du contrat d'acquisition des lots précités.

« ADOPTÉE »

14-09-904 Officialisation / Arrêts obligatoires / Rue André-Mathieu et partie de la rue Claude-Léveillée

CONSIDÉRANT la résolution 14-09-903 décrétant l'ouverture de la rue André-Mathieu ainsi qu'une partie de la rue Claude-Léveillée;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville décrète l'arrêt obligatoire des véhicules routiers aux endroits suivants :

- sur la rue Claude-Léveillée à l'intersection de l'avenue Marier;
- sur la rue Claude-Léveillée, en direction sud, à l'intersection de la rue André-Mathieu;
- sur la rue André-Mathieu, en direction nord, à l'intersection de la rue Claude-Léveillée;
- sur la rue André-Mathieu, en direction ouest, adjacent au lot 5 291 794;
- sur la rue Claude-Léveillée (direction est-ouest) à l'intersection de la rue Claude-Léveillée (direction nord-sud), adjacent au lot 5 291 774;
- sur la rue Claude-Léveillée, en direction nord, à l'intersection de la rue André-Mathieu;

QUE soit mandaté à cette fin le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise et d'en informer, au moment opportun, la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

14-09-905 Adjudication de contrat / Appel d'offres n°401-110-13-R1668-01 / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Prolongement de la rue Maurice-Richard et travaux connexes / Modification de la résolution 14-07-695

CONSIDÉRANT la résolution 14-07-695 adjugeant à la firme WSP Canada inc. un contrat pour les services professionnels en vue de la préparation des plans et devis pour le prolongement de la rue Maurice-Richard au montant de 44 261,74 \$, incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que ladite résolution adjugeait également à la firme WSP Canada inc. un contrat pour la surveillance des travaux de construction pour le prolongement de la rue Maurice-Richard au montant de 40 417,35 \$, incluant les taxes applicables, et ce, conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement n° 1691;

CONSIDÉRANT que le Règlement n° 1691 est entré en vigueur le 27 août 2014;

CONSIDÉRANT qu'une erreur est survenue dans la ventilation du montant correspondant aux plans et devis et celui correspondant à la surveillance;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE les premier et deuxième paragraphes de la résolution 14-07-695 soient remplacés par les suivants :

« QUE la Ville accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence WSP Canada inc., 79 boulevard Don Quichotte, L'Île-Perrot (Québec), J7V 6X2, pour les services professionnels en vue de la préparation des plans et devis, et ce, pour un montant totalisant 46 573,50 \$, incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-13-R1668-01 »;

« QUE les services professionnels en vue de la surveillance des travaux précités soient, quant à eux, adjugés également à la firme WSP Canada inc., et ce, pour un montant totalisant 38 105,59 \$, incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-13-R1668-01 »;

Imputation budgétaire : Règlements n^{os} 1668-01 et 1691.

« ADOPTÉE »

14-09-906 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-24 / Aménagement du parc de la Paix – phase 2

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour l'aménagement du parc de la Paix – phase 2, 5 soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 12 septembre 2014 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions réalisée par la firme Les Services exp inc.;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-14-24;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Entreprises C. Sauvé inc., 429, chemin du Fleuve, Coteau-du-Lac (Québec), J0P 1B0, pour l'aménagement du parc de la Paix – phase 2, et ce, pour un montant de 342 949,04 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-14-24;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts.

« ADOPTÉE »

14-09-907 Demande de préparation d'un protocole d'entente avec le ministère des Transports / Ajout de feux de circulation / Intersection du chemin Dumberry et de l'avenue Saint-Charles

CONSIDÉRANT que le Règlement n° 1689 autorisant les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'élargissement d'une partie du chemin Dumberry, l'ajout de conduite pluviale, de pavage, bordures, trottoirs, d'une voie cyclable, d'éclairage et de deux feux de circulation, incluant tous les travaux connexes, et décrétant un emprunt de deux millions quatre cent quarante-sept mille dollars (2 447 000 \$) à ces fins, est entré en vigueur en date du 2 juillet 2014;

CONSIDÉRANT que la résolution 14-09-862 prévoit l'adjudication du contrat pour la réalisation des travaux précités, le tout en conformité avec l'appel d'offres n° 401-110-14- R1689.02 et son addenda n° 1;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel de réaliser rapidement lesdits travaux de construction vu l'arrivée prochaine d'un établissement commercial de grande surface qui engendrera une importante augmentation de la circulation automobile à cette intersection;

CONSIDÉRANT que l'intersection de la sortie n° 35 de l'autoroute 40 ouest avec l'avenue Saint-Charles est déjà fortement achalandée et gérée par un système de feux de circulation et qu'il s'avère nécessaire de synchroniser le nouveau système de feux de circulation avec ladite intersection;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial d'assurer une saine gestion de la circulation en vue d'améliorer la fluidité et coordonner les mouvements de circulation à cet endroit;

CONSIDÉRANT que le système des feux de circulation se trouve dans l'emprise routière de l'avenue Saint-Charles, gérée par le ministère des Transports (MTQ) et qu'il y a lieu de négocier un protocole d'entente pour la reprise de gestion du système des feux par ce même ministère;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville demande au MTQ de préparer un protocole d'entente afin de régir l'installation et la reprise de gestion du système de feux de circulation, le tout à brève échéance considérant les motifs prioritaires allégués au préambule de la présente résolution;

QUE le directeur du Service de développement et de l'aménagement du territoire soit autorisé à négocier, pour et au nom de la Ville, les termes et le contenu de l'entente à intervenir avec le MTQ.

« ADOPTÉE »

14-09-908 Remboursement / Dérogation mineure / 2548, rue des Pivoines

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 2548, rue des Pivoines, a été déposée à la Ville afin d'autoriser l'emplacement d'une galerie en cour avant à 1,03 mètre de la ligne latérale en dérogation à l'article 2.3.6.2.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui prévoit une distance de 1,50 mètre;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure viendrait régulariser une situation qui existe depuis la construction de la propriété;

CONSIDÉRANT la résolution 14-08-794 acceptant la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT l'émission du permis de construction numéro 2005-20052;

CONSIDÉRANT que le plan d'implantation projeté ayant servi à l'émission de ce dernier ne démontrait pas la présence d'une galerie avant;

CONSIDÉRANT que plusieurs résidences du même modèle « Christopher » sont construites dans cette zone et que chacune présente la même non-conformité en ce qui a trait à la galerie avant;

CONSIDÉRANT que la Division urbanisme du Service du développement et de l'aménagement du territoire entend déposer prochainement au Conseil un projet de modification de la réglementation d'urbanisme où il sera question, notamment, d'autoriser les galeries et balcons construits à moins de 1,5 mètre de la ligne latérale lorsque la marge latérale d'une propriété est inférieure à 1,5 mètre;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

DE rembourser à M. David Champagne, propriétaire du 2548, rue des Pivoines, les frais de 1 000 \$ encourus pour sa demande de dérogation mineure puisque l'erreur de non-conformité provient d'un manquement d'information transmise lors de la construction de l'ensemble de la rue des Pivoines et qu'une modification au Règlement de zonage n° 1275 viendrait régulariser la situation de plusieurs bâtiments dans cette même condition;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-09-909 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / 2856, rue du Canari / Usages A - agricole et H1 - unifamilial isolé / Lot 2 825 089 / Zone A-827 / CCU n° 14-07-120

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-07-120 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 22 juillet 2014;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la demande de modification au Règlement de zonage n° 1275 afin d'autoriser l'usage H1 – unifamilial dans la zone A-827 et d'y appliquer toutes les normes qui se rattachent à ce type d'usage et mandate à cet effet le Service du développement et de l'aménagement du territoire de procéder à cette modification.

« ADOPTÉE »

14-09-910 Adoption / Règlement n° 1678-01 / Protocole d'entente / Vaudreuil Immobilco inc. / Place 20-30-40 – phase 11B / Modification de l'annexe A

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 2 septembre 2014 un projet de règlement portant le n° 1678-01;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 15 septembre 2014 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1678-01 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1678-01 intitulé :

« Règlement modifiant l'annexe A du Règlement n° 1678 autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Vaudreuil Immobilco inc. » pour le projet « Place 20-30-40 » - phase 11B ».

« ADOPTÉE »

14-09-911 Adoption / Règlement n° 1275-216 / Terrasses extérieures / Zone H5-516 / Secteur de l'avenue Saint-Charles entre le chemin Paul-Gérin-Lajoie et la rue Lefebvre

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 11 août 2014 un premier projet de règlement portant le n° 1275-216 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 2 septembre 2014 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 2 septembre 2014 un second projet de règlement identique au premier;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-216 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-216 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'autoriser les terrasses extérieures dans la zone H5-516 ».

« ADOPTÉE »

14-09-912 Adoption / Règlement n° 1275-213 / Division de la zone H1-622 / Agrandissement de la zone P1-656 / Intégration de la nouvelle zone H1-680 / Travaux de déblai et remblai / Clôture / Herbacés / Secteur de la rue des Tilleuls et de l'avenue Marier

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 11 août 2014 un premier projet de règlement portant le n° 1275-213 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 2 septembre 2014 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 2 septembre 2014 un second projet de règlement identique au premier;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-213 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-213 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de diviser la zone H1-622 pour agrandir la zone P1-656 et y intégrer la nouvelle zone H1-680, de régir les travaux de déblai et de remblai ainsi que d'obliger tout propriétaire à clôturer son terrain et à garnir une partie de celui-ci d'herbacés dans la zone H1-680 ».

« ADOPTÉE »

14-09-913 Adoption premier projet / Règlement n° 1274-17 / Règlement omnibus modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 1274

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1274-17 intitulé :

« Règlement omnibus modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 1274 »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 6 octobre 2014 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

14-09-914 Avis de motion / Règlement n° 1274-17 / Règlement omnibus modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 1274

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement omnibus modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 1274.

14-09-915 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-217 / Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage n° 1275

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-217 intitulé :

« Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage n° 1275 »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 6 octobre 2014 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

14-09-916 Avis de motion / Règlement n° 1275-217 / Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage n° 1275

La conseillère M^{me} Céline Chartier donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage n° 1275.

14-09-917 Autorisation de la direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner l'autorisation suivante accordée par la direction générale :

- mise en place du Shaputuan sur le terrain du campus de la Cité-des-Jeunes du 22 au 27 septembre 2014.

« ADOPTÉE »

14-09-918 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

14-09-919 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

14-09-920 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 21 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier